



# REGLEMENT

## LES FOULEES MARMANDAISES

### Article 1 : Organismes

LES FOULÉES MARMANDAISES est une course organisée par L'UNION SPORTIVE MARMANDE ATHLÉTISME (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur par mail à [lesfouleesmarmandaises@gmail.com](mailto:lesfouleesmarmandaises@gmail.com) ou par téléphone au 06.98.77.08.71.

### Article 2 : Date, horaires et circuits

LES FOULÉES MARMANDAISES auront lieu le dimanche **06 avril 2025** avec un départ et arrivée au stade Dartiailh de MARMANDE.

Trois distances de courses sont proposées : 5km sur la commune de Marmande (départ à 9h30)

10km sur la commune de Marmande (départ à 9h15)

Semi-marathon sur les communes de Marmande et Beaupuy (départ à 9h00)

Et une randonnée de 10km : départ à 9h00 du stade Dartiailh (1 ravitaillement).

- Le 5 km : une **course de 5 km** sur route (15m de dénivelé) : départ à **09h30** (pas de ravitaillement).
- Le 10 km : une **course de 10 km** sur route (35m de dénivelé) : départ à **09h15** (1 ravitaillement).
- Le semi-marathon de Marmande : une **course de 21,100 km** sur route (70m de dénivelé) : départ à **09h00** (3 ravitaillements).
- Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, au stade Dartiailh de Marmande. Le départ sera donné sur la piste d'athlétisme du stade. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

### Article 3 : Condition d'inscription

#### 3-1 : Catégories d'âge

- Le 5 km est ouvert à partir de la catégorie "Minimes" (plus de 14 ans : à partir de 2010).
- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans : à partir de 2008).
- Le semi-marathon est ouvert à partir de la catégorie "Juniors" (plus de 18 ans : à partir de 2006).
- La randonnée est ouverte à tous.

**3-2 : Mineurs** Une autorisation parentale sera à compléter sur le formulaire d'inscription.

#### 3-3 : Licences sportives ou Parcours de prévention Santé (PPS)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et la circulaire N°3 du 16 janvier 2024, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'une attestation PPS valide (pour les majeurs uniquement) : Vous pouvez obtenir votre attestation sur : [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)
- Pour les mineurs : une attestation d'un parent l'autorisant à prendre le départ de la course.
- Rq : Les licences triathlon (FFTRI) ne sont pas valables (règlement FFA 2019), merci d'accompagner votre licence d'une attestation PPS.

### Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme Pyrénées Chrono avec paiement sécurisé par carte bancaire (frais bancaires additionnels) : <https://pyreneeschrono.fr/inscriptions/>

L'inscription sur place sera possible le dimanche matin (clôtures des inscriptions à 8h30) avec un surcoût de 3€ sous réserve de dossards disponibles. Attention : pas d'inscription sur place le jour de la course pour le challenge entreprise.

Le retrait des dossards se fera au stade Dartiailh le jour de la course avant 9h.

4-1 : Tarifs : **COURSES : 5km : 9€    10km : 13€    Semi-marathon : 22€**

**RANDONNEE de 10km : 6€**

## 4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MAIF pour la durée de l'épreuve (contrat n°4121633J). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

Des signaleurs seront présents sur les parcours pour assurer la sécurité et le fléchage. La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : SPS Coteaux et Landes de Gascogne (association agréée Sécurité Civile) seront situées au niveau de l'arrivée. L'épreuve se déroulant sur la voie publique (la circulation demeure ouverte partiellement sur certaines parties du circuit), les concurrents devront respecter le code de la route.

## Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est réalisé électroniquement par la société Pyrénées Chrono par le biais de puce collée au dossard.

## Article 8 : Classement et récompenses

### Pour les coureurs :

- Un cadeau sera remis à tous les coureurs.
- Scratch Féminin et Masculin : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes des trois courses.
- Le premier et la première de chaque catégorie sera récompensé.
- Pour le semi-marathon: une médaille pour chaque finisher.
- Les classements seront diffusés sur <https://pyreneeschrono.fr/resultats-epreuves/>
- Pour le challenge entreprise : obligation de s'inscrire jusqu'à la veille de la course 18h00 (pas d'inscription sur place). Le minimum de coureurs pour constituer une équipe est de 4 coureurs.
  - ✓ Le challenge performance porte uniquement sur le 10km : fonction des 4 meilleurs chronos.
  - ✓ au challenge cohésion : le plus grand nombre de coureurs pour une même équipe sur les 3 courses et la marche.

Pour les randonneurs : un cadeau sera remis à tous les randonneurs sur la ligne d'arrivée (sous réserve de disponibilité).

## Article 9 : Charte du coureur et du randonneur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements. Aucun déchet ne devra être jeté en dehors de ces zones de propreté. Nous vous remercions de respecter l'environnement.

Par mesure de sécurité, nos amis les chiens ne seront pas autorisés sur les différents parcours (même tenus en laisse).

## Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## Article 11 : Annulation, intempéries

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, ou par arrêté préfectoral, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (hormis les frais de commission).